

JUSTIFICATIFS D'ELIGIBILITE DES PARTICIPANTS DES OPERATIONS IEJ

IMPORTANT : l'éligibilité d'un participant s'apprécie au regard de sa situation à la date d'entrée dans l'opération

Age - moins de 26 ans	<p>Copie d'une pièce d'identité R/V en cours de validité permettant de vérifier la date de naissance</p> <p><i>exemple : carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, ...</i></p> <p>ou à défaut</p> <p>Référence d'une pièce d'identité si le bénéficiaire dispose d'une copie de la pièce <i>exemple : numéro de la CNI enregistré dans le système d'information</i></p> <p>ou à défaut</p> <p>Document officiel mentionnant le numéro de sécurité sociale <i>exemple : carte vitale</i></p>
------------------------------	---

Résidence - habitant dans le département de la Seine-Saint-Denis-	<p>SOIT Justificatif de domicile conforme au droit français :</p> <ul style="list-style-type: none">• Justificatif de domicile de moins d'un an si le jeune est locataire / propriétaire ;• Si hébergement par un parent avec le même nom de famille : justificatif de domicile de l'hébergeur + attestation d'hébergement ;• Si hébergement par un parent avec un nom de famille différent ou chez un tiers : justificatif de domicile de l'hébergeur + attestation d'hébergement + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur ;• Si sans domicile fixe ou hébergement dans une structure : attestation d'élection de domicile remplie par les CCAS ou par tout organisme agréé par les préfetures selon le modèle Cerfa n° 13482*02 ou attestation de la structure hébergeuse. <p>SOIT attestation d'inscription du participant à la mission locale située en Seine-Saint-Denis ;</p> <p><i>L'attestation doit préciser que le jeune était inscrit à la mission locale à la date d'entrée dans l'opération ou avant cette date</i></p>
--	--

	<p>SOIT attestation d'inscription du participant à Pôle Emploi (agence PE située en Seine-Saint-Denis) si et seulement si le jeune est déjà inscrit ;</p> <p>SOIT faisceau d'indices. Il peut s'agir de pièces ou d'informations dont disposent les bénéficiaires qui font référence à l'adresse du participant et permettent de vérifier qu'il résidait bien en Seine-Saint-Denis lors de son entrée dans l'opération cofinancée. Ce mode de justification doit rester exceptionnel ;</p> <p>SOIT (pour les missions locales uniquement) attestation de l'éligibilité par leur propre adresse située en Seine-Saint-Denis.</p>
--	--

	Participant entré <u>Avant le 01-07-2017</u>	Participant entré <u>Après le 01-07-2017</u>
<p>Critère « NEET » - ni en emploi, ni en formation ni à l'école</p>	<p>SOIT Attestation sur l'honneur du participant sur le fait qu'il n'est ni en emploi, ni en formation, ni à l'école lorsqu'il entre dans l'opération, cosignée par la structure accompagnante</p> <p>SOIT Attestation fournie par la structure qui a prescrit le jeune si c'est une structure du service public de l'emploi</p> <p>SOIT Attestation Pôle emploi</p> <p>SOIT Attestation établie par le bénéficiaire</p> <p><i>L'attestation peut être intégrée à un document signé par le participant (contrat d'engagement, compte-rendu de RDV individuel, ...)</i></p>	<p>Le justificatif qui permet de valider la situation de NEET du participant lorsqu'il entre dans l'opération doit obligatoirement être cosigné par la structure accompagnante (bénéficiaire) et par le jeune (participant). La signature de la structure accompagnante n'est pas suffisante.</p> <p>Concernant les structures bénéficiaires qui ont accès au dossier unique demandeur d'emploi (DUDE) : en plus du dossier participant individuel, une copie de la consultation du système DUDE doit être fournie pour les participants inscrits auprès du service public de l'emploi.</p>